



SDU-13 FSU

Février 2014

du Conseil Général des Bouches du Rhône

Bureau A 2044

Tél : 04.91.21.19.60. Fax 04.91.21.19.69.

Mel : sdu13@cg13.fr—Blog : <http://sdug13.hautetfort.com/>

Spécial ASFAM

Sommaire

Page 1 :
Edito

Page 2 :
Intervention du
SDU-13 FSU

Page 3 :
Comité Concertation
et Prime

Page 4 :
Brèves et rendez vous
avec M. AMIEL

Le travail spécifique de l'accueil familial s'inscrit dans le travail global de Prévention et de Protection de l'enfant mené par la DGAS au sein des équipes enfance mais aussi dans les équipes chargées de la prévention.

É d i t o

Le SDU-13 FSU, soucieux du lien entre tous les aspects de ce travail auprès des enfants confiés intervient et fait entendre ses positions dans les différentes instances : CTP (Comité Technique Paritaire) où sont discutées les organisations des services, mais aussi au Comité de Concertation où les questions spécifiques du travail de l'accueil familial sont posées.

Il s'agit bien pour notre syndicat d'aller vers plus de cohérence dans les objectifs Prévention-Protection de l'enfant, de réclamer des moyens pour mener à bien ces missions, ne pas les opposer, ne pas opposer les différents professionnels. Le SDU-13 FSU est là aussi pour faire remonter à la Direction les besoins et proposer la création de nouveaux dispositifs ou structures.

Le travail de l'accueil familial malgré la loi de 2007 et les déclarations d'intention des directions, reste une profession à part. Les assistants familiaux, sont parfois isolés, pas toujours écoutés et n'ont pas tous les moyens pour se faire entendre.

C'est le rôle du syndicat, de faire le lien entre tous les professionnels et garantir un sens commun dans l'intérêt de l'enfant et le respect du travail de chacun.

Un vrai défi !

Le SDU13-FSU veut le relever !!!



Le Bureau SDU-13 FSU

Les interventions du SDU13-FSU

Le projet de la Direction Enfance a été présenté au CTP de juin 2013 et le SDU-13 FSU s'est largement exprimé sur le projet. De façon générale, une application « à la lettre » de la loi de 2007, comme l'indique le projet : déjudiciarisation à tout prix, le retour en famille des enfants posé comme objectif prioritaire, nous fait craindre que l'intérêt de l'enfant passe au second plan au profit de l'idéologie de « la bonne famille » ou pire que cela ne soit que prétexte à faire des économies !

Nous réaffirmons nos revendications pour la Prévention et la Protection de l'enfance :

Sur le respect des métiers et revendications de pratiques :

- Organiser sur les MDS les missions d'urgence « IP » et de protection de l'enfant en pôles différenciés avec des professionnels dédiés à chaque mission. Car bien que complémentaires ces missions requièrent des outils et des inscriptions dans le temps différents.
- Favoriser le travail en équipe pluridisciplinaire et désigner deux référents par situation. Le travail en binôme pour garantir une sécurité tant pour les travailleurs sociaux que pour les familles.
- Respecter le diagnostic posé par les professionnels.
- Instaurer une formation spécifique et obligatoire pour les agents qui choisissent ce type de mission (cadres compris) et généralisation de l'analyse des pratiques à l'ensemble des équipes.

Sur les besoins en effectifs :

Nous revendiquons le développement d'une politique de prévention organisée par les équipes de MDS avec une véritable politique de protection, pour l'accueil des mineurs et une diversification des modes d'accueil. Cela signifie que les équipes enfance-famille doivent être renforcées en particulier sur le volet protection. La charge de travail de certaines MDS nécessite une réévaluation immédiate des effectifs de travailleurs sociaux.

Enfin, nous attirons l'attention sur les besoins en postes de psychologues sur les MDS, postes qui doivent être doublés quasi systématiquement.

Sur le projet DPMIS :

Après avoir réaffirmé les fondements de la PMI, le SDU-13 FSU s'est exprimé sur la réorganisation du SMAPE, (Service des Modes d'Accueil Petite Enfance).



Le service du Smape a annoncé dans ses objectifs le renfort du cadre administratif et la sécurité juridique dans la délivrance des agréments (ASFAM et ASMAT).

Pour le SDU13-FSU, si la sécurité est un facteur à prendre en compte, elle ne peut pas être l'élément exclusif conduisant à délivrer un agrément. A trop vouloir se protéger des risques on oublie de regarder les réelles compétences qui fondent ce travail d'accueil.

Le SDU13-FSU demande expressément le maintien du poste de psychologue clinicienne pour l'agrément des assistants familiaux. Le poste a temps plein a été remplacé par 10h par mois de vacation !!! C'est pour nous incohérent !

Nous avons rappelé le rôle et l'importance de l'expertise d'un psychologue, garde fou nécessaire pour repérer à minima la personnalité du candidat compatible avec l'accueil d'un enfant placé « issu d'une autre famille ».

De sa place de psychologue il est à même de repérer la dynamique familiale, car c'est bien l'ensemble de la famille qui va être impacté par l'arrivée d'un enfant. **Agrément et emploi sont liés !**

Par ailleurs la loi de 2005 sur les assistants familiaux prévoit « une commission d'agrément » où peut siéger une assistante familiale (sous certaines conditions).

Un service aussi important que celui du Conseil Général 13 doit mettre en place cet outil garant d'un travail d'équipe concerté, d'autant qu'à un comité de concertation, une annonce dans ce sens a été faite. Nous exigeons maintenant sa mise en œuvre.

Comité de concertation

Le dernier comité de concertation s'est tenu le 12 décembre 2012, voilà plus un an ! Rappelons que des assistants familiaux syndiqués SDU-13 FSU siègent et se font entendre !

Nous avons adressé un courrier à M. Amiel fin décembre 2013 pour demander la tenue d'un comité de concertation pour le début 2014 avec les points que nous voulons voir traités.

Revalorisation des prestations aux enfants : allocation habillement, cadeau de Noël....

L'agrément : maintien du psychologue au SMAPE pour développer un accueil familial de qualité. Et présence d'un assistant familial à la commission d'agrément.

Suivi des enfants placés : formation des Travailleurs Sociaux adaptation au poste spécifique à la mission.

Remplacement des temps partiels des travailleurs sociaux, certaines équipes sont décimées et ne peuvent offrir que peu de disponibilité aux enfants placés. Disparités importantes de traitements selon les équipes et encore trop peu de projets personnalisés pour l'enfant.

Indemnité de sujétion : nous attendons une réponse sur nos propositions : tout accueil d'enfant relevant de la MDPH doit ouvrir droit à une indemnité de sujétion.

Bilan et photographie de l'emploi des ASFAM en 2013, nombre ASFAM, places disponibles...

Plan formation : demande d'un plan annuel lisible où les ASFAM peuvent se projeter et s'inscrire.

Primes ? De quoi parle-t-on ?

La revendication d'une prime de fin d'année comme pour l'ensemble des agents du Conseil Général est une revendication ancienne. Le Président qui nous avait reçus fin 2012, n'y était pas opposé mais il fallait s'assurer que cette prime soit légale. Il ne s'agit pas de faire une « annonce » puis de ne pas pouvoir la concrétiser.

Une prime d'ancienneté obtenue en 2009, pour compenser le manque de déroulement de carrière des ASFAM, apporte un complément de salaire en fonction de l'ancienneté : 3 à 5 ans : 16h de smic et jusqu'à plus de 20 ans : 65h de SMIC.

La FSU réclame la valorisation importante

de la prime d'ancienneté jusqu'à un 13ème mois ; plusieurs avantages à cela : une prime qui existe déjà et une reconnaissance de l'ancienneté.

Lors des vœux aux personnels le 24 janvier 2014, le Président a annoncé une étude sur la revalorisation de la prime de 200 à 300 € selon l'ancienneté. Nous vous informerons très rapidement et dans le détail.



BREVES

Le SMIC est revalorisé de 1,1% passant au 1^{er} janvier 2014 à 9,53€ brut. Le MIG augmente de 0,6% et son montant est fixé à 3,51€. A vos calculatrices !!!

Mutuelles :

Il a été annoncé une augmentation de la participation mensuelle à la mutuelle de 15%. Ce qui représentera pour les ASFAM, qui ont une mutuelle labélisée, une participation mensuelle de 28,75 €.

Elections professionnelles :

Les personnels des collectivités territoriales vont voter le 4 décembre 2014 pour élire leurs représentants syndicaux aux instances de concertation.

Les assistants familiaux votent pour le Comité Technique.

Chaque voix compte pour que la votre soit entendue. Votez pour le SDU13-FSU !

Rencontre avec M. Amiel le 28 novembre 2013

A la demande des syndicats FSU et CGT du Conseil Général, M. Amiel, élu chargé de la PMI et de la Protection de l'Enfance nous a reçus.

Au cours de cette rencontre nous avons fait remonter les problèmes de la Direction mais aussi les difficultés spécifiques des assistants familiaux :

- trop de différences de traitements concernant les enfants selon les pôles (prise en charge des activités, ou vacances),
- pas assez de Projets Educatifs Personnalisés formalisés par les équipes de suivi,
- problème de l'emploi : malgré la demande aigüe de placement familial, certaines se retrouvent au chômage ou utilisées que partiellement au vu de leur capacité d'accueil.

Les assistants familiaux restent isolés, avec le sentiment même d'être abandonnés. Surtout quand les équipes enfance sont en sous effectifs pour non remplacement.

Après une écoute attentive, M. Amiel a demandé au Directeur de l'Enfance d'organiser une réunion avec l'ensemble des inspecteurs pour une harmonisation des pratiques dans le courant du premier trimestre.

Affaire à Suivre...

Fiche contact

Je désire :

- rencontrer un représentant du SDU-13 FSU
- adhérer au SDU-13 FSU
- avoir des informations sur mes droits

Nom:.....

Prénom:.....

Adresse:.....

Tel:

A renvoyer au :

SDU-13 FSU

Bureau A 2042

Hôtel du Département 13256

Marseille cedex 20

Tél : 04.13.31.19.61

Fax : 04.13.31.19.69

Blog : <http://sducg13.hautefort.com/>

